



# Ce que nous proposons

Nos propositions s'affinent avec le temps, depuis la conférence de M. Dietman, que notre collectif a invité au Mazet-st-Voy le samedi 12 février 2011.

Nous ne prenons pas l'ensemble de cette expérience comme modèle, mais nous y puisons ce qui s'adapte particulièrement bien à nos pays de moyenne montagne.

**En préalable nous proposons que le SICTOM conserve l'intégralité de la maîtrise des activités de collecte, de traitement, de tri et de recyclage des produits résiduels.**

## **Le compostage**

Organiser des lieux de compostage collectif.

Le compostage permet de réduire les produits résiduels de 30 à 40 %. De plus c'est une matière première qui se valorise, c'est-à-dire rapporte des recettes à la collectivité, et de l'engrais bon marché aux agriculteurs.

L'idée de faire son propre compost n'est pas nouvelle, et beaucoup d'habitants de notre CC le pratiquent déjà, avec ou sans composteur. Par contre pour ceux qui n'ont pas de jardin ou qui ne souhaitent pas procéder à la fabrication de leur propre composte, il est important de récupérer cette matière première qui tout à la fois allège nos poubelles et augmentent les recettes.

*Contrairement à ce que dit le SICTOM par l'intermédiaire de son président, le compostage collectif a sa place au côté des initiatives privées déjà existantes.*

## **Le tri en porte à porte**

C'est la méthode qui demande le moins d'effort de la part de chacun, et qui par conséquent obtient les résultats les plus rapides et les plus volumineux. Ces containers reçoivent tout ce qui est recyclable, sauf le verre, qui continue à être collecté en points d'apports volontaires. La valorisation de ces déchets en sera d'autant plus importante, avec à la clef des créations d'emplois sur le secteur.

*Le SICTOM met en avant le coût comparatif des deux méthodes pour refuser le tri en porte à porte: 80€/tonne pour les écopoints et 240€/tonne pour le tri en porte à porte, c'est sans compter la valorisation des déchets que le SICTOM n'intègre pas à ces comparaisons.*

## **Les déchèteries mobiles**

Avantage : proximité du producteur de déchets. Moins de déplacements en voiture.

*Le SICTOM ne donne pas de coût comparatif entre déchèterie fixe et mobile.*

## **Le maintien de la taxe avec une part variable**

L'intérêt du maintien des principes existants, en resserrant seulement la règle au niveau des Communautés de communes, c'est que cette solution permet d'économiser la mise en place d'une gestion informatisée, et un chamboulement des installations.

Mieux vaut investir dans ce qui rapporte : le tri et le recyclage.

*Le Sictom met en avant que la part variable dans la taxe des ordures ménagères, n'est pas applicable à ce jour, parce que le gouvernement doit au préalable réformer le code des collectivités locales. Mais rien n'interdit l'expérimentation durant la période prévue à cet effet. Dans tous les cas, la collectivité pourrait bénéficier de l'aide de l'ADEME.*

## **La réduction des déchets à la source :**

La durée de vie des produits de consommation est prévue dès leur conception par les entreprises, c'est ce qu'on appelle « l'obsolescence programmée ». Si bien que les déchets augmentent en volume au fur et à mesure des efforts pour les trier et les recycler.

*Il faut peser pour que la taxe écoemballages soit encore plus incitative.*

**Manifestement, il y a beaucoup d'autre choses à faire que livrer à chacun une poubelle à puces. C'est pourquoi notre objectif premier est la résiliation du marché Plastic Omium, qui conditionne la mise en oeuvre d'une véritable réflexion collective pour réduire et valoriser ce que l'on appelle encore les déchets.**

**Ce qui coûte :**

**Les déchèteries permanentes.**

**Les tournées de camions.**

**L'information des citoyens.**

**Il y a par conséquent des priorités à établir**